

PROCES VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA MOIVRE A LA COOLE

11 DECEMBRE 2014 A OMEY

Titulaires présents : Mmes, MM, Maurice PIERRE, Jean-Marie ROSSIGNON, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Marie ANCELLIN, Hubert FAUCONNIER, Catherine DÉTHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Catherine PUJOL, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LACROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Jean-Paul BRIGNOLI, Gilles ADNET, Maurice HUET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, Raymond LAPIE, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, André MELLIER.

Titulaire absent remplacé par un suppléant : M. William MATHIEU excusé, remplacé par Mme Claudy MATHIEU ; M. Yvéric BRODIER excusé, remplacé par Mme Audrey SCHULLER ; M. Roger BERTON remplacé par M. Daniel HERBILLON.

Titulaire absent non remplacé par un suppléant : M. Pascal VANSANTBERGHE excusé ; M. Christophe PATINET excusé, a donné pouvoir à M. Maurice HUET ; M. René SCHULLER excusé ; M. Alexandre BODIN ; M. Fabrice REVELLI ; M. Philippe HINCELIN excusé.

Soit 33 votants

Suppléants présents : M. Dominique MILLON, Mme Claudy MATHIEU, Mme Audrey SCHULLER, M. Philippe BIAL, M. Damien GALLOIS, Mme Evelyne VALENTIN, M. Daniel HERBILLON, Mme Marie-Ange GRUÉ, Mme Andrée VIART.

Secrétaire de séance : Damien GALLOIS.

Le compte-rendu de la réunion du 13 novembre 2014 et les délibérations votées sont approuvées à l'unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : décision modificative au chapitre 012

Les charges de personnel sont en augmentation, du au NAP et aux heures supplémentaires. Il était prévu au budget primitif en charge de personnel : 899 500€, une précédente décision modificative avait ajouté 86 361 € au chapitre. Proposition d'abonder le chapitre de 20 000€.Voté à l'UNANIMITE.

D'autre part des recettes supplémentaires sont constatées, recettes éoliennes +106 135€, recettes diverses +12 069€.

AFFAIRES GENERALES

- Remboursement de fournitures (Gifi) à Mme Catherine PUJOL pour un montant de 33.5€.Voté à l'UNANIMITE.
- Suite à une demande de subvention de l'Harmonie des Enfants de la Marne, il apparait nécessaire de bâtir un règlement pour l'attribution des subventions relevant de la compétence communautaire et présentant un intérêt pour la population. Celui-ci sera présenté à la prochaine réunion plénière.

RESSOURCES HUMAINES

- Afin de limiter les heures complémentaires, il s'avère nécessaire d'adapter les contrats aux heures effectuées. Ceci entraine la modification de 12 contrats au total. Certaines augmentations de durée hebdomadaire de service étant supérieures à 10%, ces modifications entraînent pour les contrats concernés la création d'un nouveau poste et la suppression de l'ancien. Voté à l'UNANIMITE.

- 2 adjoints techniques de 2^{ème} classe en longue maladie étaient remplacés par un agent. Ces agents ne reviendront plus et les horaires effectués de manière globale par l'agent dans le cadre du remplacement sont aujourd'hui

réguliers. Proposition de la création d'un nouveau poste d'adjoint technique deuxième classe correspondant au nombre d'heures effectuées.

- Deux postes (ménage et périscolaire) font l'objet d'un même contrat. Il est proposé de créer un poste correspondant au nombre d'heures regroupées et de supprimer les deux anciens postes. Voté à l'UNANIMITE.

COMPTABILITE

- Indemnité comptable public suivant le barème le maximum (100 %) est de 649,11€, il est proposé 50%, 25% ou 0%. Suite au vote le taux de 50% est retenu (324,55€). 50% 16 voix - 25% 12 voix – 0% 5 voix.

- Assujettissement TVA budget de l'Eau est acquis d'office, aucune délibération n'est à prendre.

INVESTISSEMENTS

- Autorisation donnée au Président de signer un avenant de transfert pour le Gymnase de la Coole, suite à la cession de la Société Tennis et Sol au profit de la Société de Travaux Tennis et Sol. Cet avenant n'a pas d'incidence financière sur le marché. Voté à l'UNANIMITE.

SPANC

- Décision modificative, il s'agit d'un virement de crédit de 3240 € HT en section de fonctionnement. Transfert du compte 022 (Dépenses imprévues) vers les comptes 6156 (entretien et réparation) pour 2433€ et le compte 6152 (entretien sur biens immobiliers) pour 807€. Il s'agit de travaux de maintenance dans les écoles, ce transfert permet la récupération de la TVA. Voté à l'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- **Projet Educatif De Territoire 2016.** Il est existant dans la vallée de la Craie depuis plusieurs années et sur la Coole depuis 2013. C'est un diagnostic de territoire recensant les difficultés et les besoins et qui permet de déterminer les objectifs, les partenariats avec les associations et la CAF, le financement. Il est important de présenter un dossier le plus complet possible pour obtenir des subventions de la CAF.

- Animation Jardins des Mots mise en place par la bibliothèque de Marson. Sept animations seront proposées de Mai à Juin, à savoir une rencontre avec un Apiculteur, une visite de Jardin, un jeu de sens, un atelier aquarelles, un tableau de graines, une création d'une œuvre éphémère, une exposition de peinture sur le thème du végétale. Pour clôturer cette animation un spectacle aura lieu le 12 Juin 2015 à Marson. Ce dernier est sera subventionné à hauteur de 80% par le Conseil Général, proposition est faite de prendre en charge les 20% restant par la CCMC, soit la somme de 115,2€. Voté à l'UNANIMITE.

- Scolaire accueil des petits. Une demande est faite pour accueillir des enfants de moins de 3 ans à l'école de Marson. Il est proposé que l'enfant soit inscrit en Mairie, l'admission se fera en fonction de l'avis de la directrice et de la commission scolaire. Une rencontre entre la Commission scolaire et les directrices de Maternelles est à prévoir pour valider les règles.

- Transport pour les classes de science à Chalons. L'école de Marson demande une augmentation de l'enveloppe petits déplacements (actuellement 7,5€/élève), car celle-ci ne suffit pas pour financer les 6 déplacements au Collège Perrot d'Ablancourt dans le cadre du décloisonnement. Les écoles des autres vallées ont abandonnées le projet à cause de son cout. La demande de subvention est rejetée suite au vote : 7 pour – 26 contre.

- Versement des enveloppes aux écoles. Les directrices souhaiteraient que les budgets alloués soient directement versés aux coopératives scolaires. Ce système apporterait de la souplesse à la CCMC et donnerait plus d'autonomie

aux coopératives scolaires, en contre partie ces dernières devront présenter leurs dépenses. Vote : 32 pour et une abstention.

- SMTS. Il sera dissous prochainement, Monsieur Mary (ex président) a été nommé liquidateur. La vente des cinq bus a rapporté 148000€. Les locaux ont été libérés le 31 novembre. Les archives sont transférées à Thibie. L'actif d'environ 400000 € (dont 250000 € de trésorerie) sera réparti à 40 % pour la CCMC et 60% pour la CAC.

- Situations des impayés. Il y a 2536 lignes pour un total de 24900 €, principalement ordures ménagères et cantine à moindre niveau.

- Transfert du pouvoir de police spéciale. Le président de la CCMC devrait se voir transférer automatiquement les pouvoirs de police spéciale ayant trait aux compétences transférés à la CCMC. Un arrêté va être pris pour laisser ces pouvoirs de police spéciale aux maires.

- Réunion Pôle Eolien. Deux projets étaient à l'ordre du jour. Le premier, à Faux Vesigneul, concerne l'extension du projet actuel de 12 à 21 éoliennes. La commune ne souhaitant pas cet agrandissement le Président Jacquet a suivi cet avis. Le second, sur les communes de Dampierre, Francheville et Saint Jean sur Moivre, compterait 7 éoliennes. La CCMC a appuyé le développement de ce projet.

- Point REOM. Les problèmes sur le logiciel de facturation sont en passe d'être résolus par la société JVS. A ce jour il reste à facturer la commune de Saint Germain la Ville. La CCMC et les communes ont eu des réclamations : déménagement en cours d'année, habitations non occupées pendant une période de l'année. Il faut rappeler que cette taxe ne comprend pas uniquement le ramassage des ordures ménagères mais aussi le traitement des déchets, l'accès à la déchetterie, la collecte des informations et la facturation. Une réunion de la commission REOM sera organisée en début d'année, qui aura pour objectif de proposer un règlement uniforme pour répondre aux contestations.

- Facturation Cantine. Comme pour la REOM, les problèmes de logiciel ont entraîné un retard de facturation, la Société JVS travaille pour rattraper ce retard et devrait pouvoir facturer le mois de Septembre dans les jours à venir. Une réflexion est en cours, pour optimiser le logiciel pour la saisie des élèves présents à la cantine (lecteur code barre), et obtenir une situation instantanée de l'état des paiements.

- Point Bâtiment :

Maison Médicale : suite à la réunion de la commission bâtiment avec les professionnels. Les plans ont été validés avec une cellule supplémentaire. La localisation dans les locaux de chaque professionnel a été entérinée. Il a été évoqué une fourchette mini maxi des loyers et des charges qui sera ajustée en fonction du taux de subvention. Le document d'engagement a été accepté par les professionnels. Mme Drouin, Mme Scieur et la Pharmacienne de Pogny ont rencontré l'ARS pour aborder la demande de subvention. Un dossier complet devra être remis entre janvier et mars pour un premier examen entre Avril et Juin. Quel que soit le niveau de subvention, le projet sera mené à terme. L'échéancier vu avec l'architecte donne un dépôt du permis de construire fin 2014, il faut compter un délai d'instruction de 6 mois, pour un démarrage des travaux Juillet Septembre 2015 et une livraison envisagée pour Septembre 2016.

Gymnase de Nuisement sur Coole. Les fondations sont terminées. La charpente ainsi que les murs du vestiaire sont en cours de montage. Le planning est respecté.

Projet OPAH : à faire circuler sur les communes.

Une demande d'intervention de l'Adjudant-Chef Legris sur la participation citoyenne.

Le SIEM fera une proposition d'achat groupé d'électricité pour les communes.

Demande de Coupéville, Francheville et Marson : suite à l'impossibilité d'engager une personne en contrat d'avenir à trois communes. Celles-ci souhaiteraient que l'embauche soit faite par la CCMC et que la charge soit répercutée aux communes.

Le prochain Conseil Communautaire est fixé au 22 Janvier 2015.

La Cérémonie des vœux aura lieu le Vendredi 16 Janvier à Pogny.

Les délibérations votées le 11 Décembre 2014 :

| | |
|-----|---|
| 175 | Décision modificative |
| 176 | Remboursement d'avance de frais |
| 177 | Modifications de contrats |
| 178 | Indemnité comptable public |
| 179 | Autorisation donnée au Président de signer un avenant |
| 180 | SPANC - Décision modificative |
| 181 | Animation Jardin des Mots |
| 182 | Trajets classe de science Marson |
| 183 | Versement des enveloppes aux écoles |